Déploiement du « dossier unique »

Le 18 mai 2016

Réunion de lancement régionale – Réunion



MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Ordre du jour

Présentation des règles régionales

Déployer le « dossier unique », qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

Retour sur la phase pilote

Démonstration de la Web App'

Présentation des prestations de Tessi Documents Services

Conclusion



1. Présentation des règles départementales

Convention Etat/guichet



2. Le déploiement du « dossier unique »

a. Le déploiement effectif du « dossier unique » (1/2)

- Au 27 juin, date de déploiement effectif du « dossier unique » :
 - Les fonctionnalités du « dossier unique » sont activées et opérationnelles sur l'ensemble des départements de la région
 - Les prestations de Tessi Documents Services sont disponibles pour les acteurs de l'ensemble des département indiqués (sous réserve que les adresses à utiliser pour la création des comptes aient été communiquées à l'équipe nationale trois semaines avant la date de déploiement)
- Les acteurs concernés par le déploiement sont :
 - L'ensemble des guichets, qu'ils aient fait le choix de la Web App' du SNE ou des Web Services (outils privatifs) (sous réserve que leurs éditeurs aient finalisé le développement des interfaces et que ces interfaces soient correctement conçues);
 - Tous les demandeurs, via le portail grand public.



2. Le déploiement du « dossier unique »

a. Le déploiement effectif du « dossier unique » (2/2)

Ainsi à cette date, les actions suivantes sont possibles :

Guichets enregistreurs / instructeurs	Demandeurs
 Déposer et consulter des pièces justificatives dans le SNE; Recourir aux prestations opérationnelles de Tessi Documents Services. Ils ont notamment accès au portail web professionnel développé par le prestataire. 	 Alimenter leur demande avec des pièces justificatives:

Comme recommandé, le déploiement auprès des demandeurs s'effectuera, après le lancement effectif sur le territoire, soit le 1^{er} août afin de permettre une montée en charge progressive des guichets chargés de la communication auprès des demandeurs.

2. Le déploiement du « dossier unique »

b. Le dispositif d'accompagnement national

- Le niveau national met à disposition des guichets des outils d'accompagnement au déploiement du « dossier unique » :
- Une foire-aux-questions sur le site Internet des professionnels du logement social : http://sne.info.application.logement.gouv.fr/faq-r200.html
 - De la documentation relative à :
 - L'utilisation de la Web App' (SNE) (cf. ci-après);
 - Les prestations et modalités de recours au prestataire de numérisation industrielle (cf. ciaprès).
 - Un « flyer » (sous version numérique) diffusable aux demandeurs et leur présentant les modalités d'alimentation de leur demande par des pièces justificatives via le portail grand public (https://www.demande-logement-social.gouv.fr/) ou en les envoyant par courrier au prestataire de numérisation industrielle.
 - Présentation et projection du « flyer »



2. Le déploiement du « dossier unique »

c. Le dispositif d'accompagnement régional

Mise en place d'un pilotage DEAL / ARMOS

d. Remontée des difficultés...

...d'ordre technique et informatique :



- Les guichets pourront faire remonter leurs difficultés au gestionnaire territorial, qui contactera à son tour – si nécessaire - l'assistance nationale en tant que de besoin (processus inchangé);
- Certaines questions relatives aux Web Services (outil privatif) pourront nécessiter d'interroger directement les éditeurs des solutions utilisées.
- Le référent est sebastien.anamoutou@developpement-durable.gouv.fr et faire copie à stephanie.jalabert@developpement-durable.gouv.fr et denis.chidaine@armos-oi.re
- ...relatives à la numérisation industrielle :



Les guichets pourront faire remonter à *Tessi Documents Services* les éventuels **incidents** observés (exemples : pièces transmises et non traitées, délais de traitement dépassés, pièces mal classées, mél de notification non reçu...), en renseignant une **fiche incident** via un **formulaire en ligne disponible sur le portail web professionnel**.

2. Le déploiement du « dossier unique »

e. Les actions à mener en amont du déploiement (1/3)

- Les guichets doivent déterminer s'ils numériseront eux-mêmes ou non les pièces justificatives des demandeurs pour télé-versement dans le SNE.
- Selon le choix fait, plusieurs actions sont à mener :

Le guichet ne numérisera pas lui-même les pièces des demandeurs

- Il doit donc recourir à la prestation « papier » du numériseur industriel.
- Il doit fournir une adresse mél « référente » au gestionnaire territorial, pour :
 - Recevoir tous les méls de notification de télé-versement des pièces justificatives;
 - Se connecter au portail web professionnel développé par Tessi Documents Services et renseigner des fiches incident, le cas échéant.
- → Il est conseillé de créer une boîte fonctionnelle dédiée à cet effet.



2. Le déploiement du « dossier unique »

e. Les actions à mener en amont du déploiement (2/3)

- Il peut les qualifier et les télé-verser lui-même via la Web App'(SNE).
- Il doit s'assurer que chaque agent utilisateur de la Web App' dispose d'un compte nominatif.
 - Si ce n'est pas le cas, le quichet peut s'adresser au **gestionnaire** territorial

Le quichet numérisera luimême les pièces des demandeurs. en interne

ou

ou

- Il peut les qualifier et les télé-verser lui-même via les Web Services (outil privatif).
- Il doit s'assurer du bon développement des interfaces par son éditeur.
- Il peut avoir recours aux prestations de Tessi Documents Services pour la qualification et le télé-versement des pièces justificatives dans le SNE.
- Il doit fournir une adresse mél « référente » au gestionnaire territorial (cf. diapositive précédente).
- Il doit également fournir une adresse mél « nominative » pour chaque utilisateur du portail web professionnel, qui pourra alors utiliser les fonctionnalités du portail, recevoir des méls notification relatifs à son activité et renseigner des fiches incident, le cas échéant.





2. Le déploiement du « dossier unique »

e. Les actions à mener en amont du déploiement (3/3)

- Un **fichier Excel** sera transmis par le gestionnaire territorial aux guichets, qui devront le **renseigner** avec les informations mentionnées précédemment.
- Le fichier renseigné devra être retourné au GIP SNE par le gestionnaire territorial 3 semaines avant l'ouverture des prestations de Tessi Documents Services.

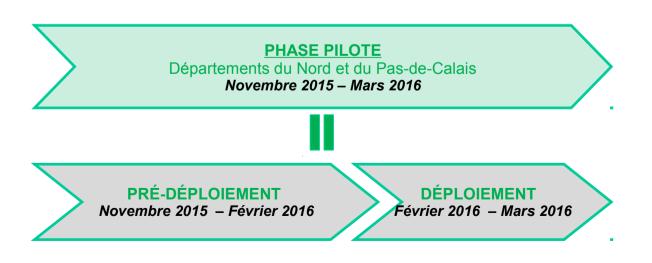
)épartement	Code du guichet	Nom du guichet	Adresse mail du référent	
	5			
	*			
	5			
	S			
	5			
	*			
	Ī			



3. Retour sur la phase pilote

a. Rappel des principes de la phase pilote

- La phase pilote s'est déroulée de novembre 2015 à mars 2016 dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Elle s'est décomposée en deux sous-phases :
 - <u>Phase de pré-déploiement</u>: phase test de préparation et de montée en charge notamment du numériseur industriel, sans qu'aucune communication ne soit faite auprès des demandeurs sur le « dossier unique »;
 - <u>Phase de déploiement</u>: lancement réel du « dossier unique » à la fois pour les guichets et pour le grand public.





3. Retour sur la phase pilote

b. Les enseignements de la phase pilote

La phase pilote a permis de **tirer des enseignements** en vue de la généralisation du déploiement du « dossier unique » et d'ajuster la documentation sur les différents aspects de sa mise en œuvre :

Volet	Contexte général	Exemples de bonnes pratiques / points d'attention
Technique et informatique	 L'utilisation de la Web App'(SNE) n'a pas posé de problème particulier; Les Web Services (outil privatif) sont fonctionnels et représentent 25% des téléversements. 	 Une note technique a été élaborée pour réaliser des « pdf légers » et pour améliorer la qualité des numérisation.
Organisationnel	 Les retours des bailleurs sont très positifs; Les acteurs se sont bien appropriés les règles locales. 	 Une Newsletter à destination des guichets a été mise en place; Un flyer a été élaboré et est mis à disposition des guichets.
Numérisation industrielle	 Les prestations du numériseur industriel sont désormais pleinement opérationnelles; Plus de 60 000 pièces justificatives ont été télé-versées dans le SNE par le prestataire durant la phase pilote (soit environ 6 000 pièces / semaine). 	 Le recto et le verso d'une même pièce justificative doivent être placés à la suite dans l'ensemble des pièces envoyées et/ou numérisées. En cas de non réception des méls de notification, les guichets doivent vérifier le dossier « spam » de leurs boîtes mél.

4. La Web App'

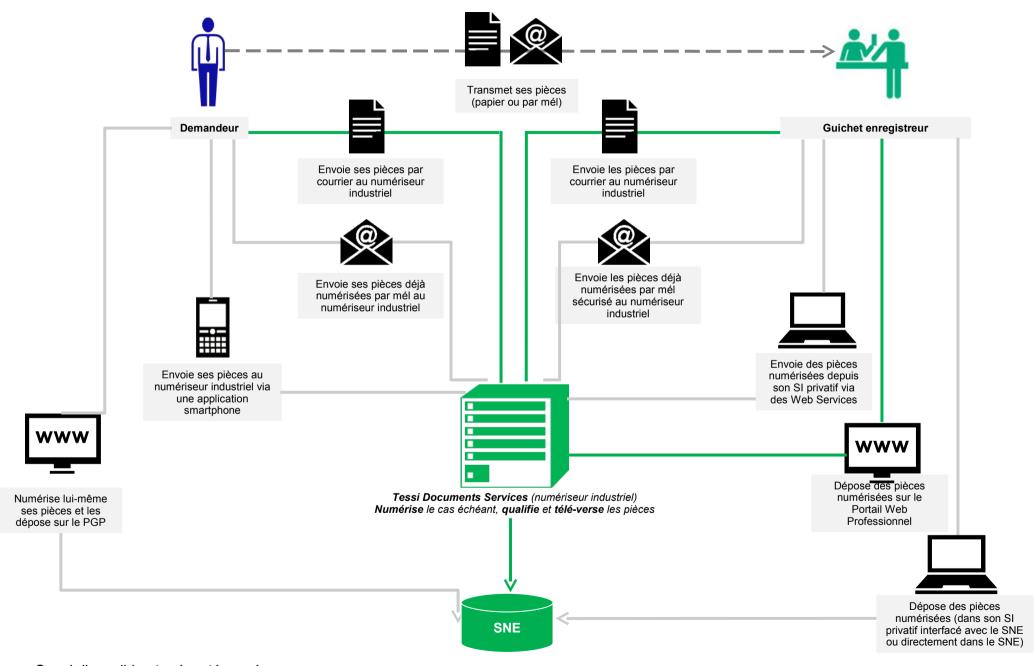
a. Démonstration en séance

Accueil Demande Consultation									
Demande	Consultation d'une demande de logement social								
créer une demande pour une	Conjoint Personnes Situation Revenu Resources Logement Motif Logement October Complement Cection des Justificatifs contitulaire charge prof. fiscal mensuelles actuel demande recherché handicap échanges								
association Renouvellement antérieur 2011	[identité								
Demandes nouvelles et/ou mises à jour	Titre : Monsieur w		n i Jean						
Valider les demandes saisies par le grand public		Nom de jeune fill	n: DUPONT						
r Utilisateur		Date de naissand							
Nom : NOM_AWR PRENOM_AWR	Nationalité : Française 🔻 Situation familiale : Célibataire 🔻								
Profil : Guichet Enregistreur	Contacts téléphoniques et mél Tél. Domicile :		Portable :	0606060606		Travail :			
Restriction : Guichet Zied Bailleur	Notifications par SMS		Politable i	0606050606					
Changer de profil	Mel. 1								
	Confirmation Mél. :								
Quitter l'application	Adresse où le courrier doit être envoyé —								
	Adresse à l'étranger : Apparte		Escalier :		Etage :				
	Bâtiment : 2 Numéro :	Complément adresse :	Rue du Renanrd						
	Numero .	Lieu-dit :	Kue du Kenanrd						
	Code postal : 77000		LIVRY SUR SEINE						
	Si vous êtes hébergé(e), personne ou str	ucture hébergeante :							
	Adresse du logement où vous vivez actue	llement (si elle est différente)							
	Adresse à l'étranger : Apparte		Escalier :		Etage :				
	Bâtiment :	Complément adresse : Voie :							
	Namero :	Lieu-dit :							
	Code postal Coalifé								
	Si vous êtes hébergé(e), personne ou structure hébergeante :								
	Liste des pièces justificatives								
	Pages 1 - Page 1 sur 1 - 1 ligne de 1 à 1 sur 1 - Nombre de lignes par page : 10 octobre de lignes par page : 10								
	Catégorie 💠	Type 💠	Ind. Per. 💠	Dernière modification le 💠	Par 💠	Modification 💠	Détails	Visualiser	Télécharger
	Identité du demandeur	Carte d'identité ou passeport du demandeur	Non vérifié	25/06/15 09:33	Guichet Zied Bailleur	Création			G
	Editer Editer attestation	Envoyer une copie numérique 🗐 An	nuler						





5. Schéma récapitulatif des canaux d'alimentation du « dossier unique »



Canal disponible et présenté en séance

— Autre canal

5. Les prestations proposées par Tessi Documents Services

a. Les canaux disponibles

- Le prestataire retenu par le GIP SNE pour assurer la numérisation, la qualification et le télé-versement des pièces justificatives des demandeurs est Tessi Documents Services.
- Les canaux de transmission possibles sont les suivants :

Canaux de justificatives	e transmission des pièces à Tessi Documents Services	Guichets enregistreurs / instructeurs	Demandeurs		
Papier (par courrier)		✓	✓		
	Portail web professionnel (PWP)	✓			
	Mél sécurisé				
Numérique	Web Services				
	Application Smartphone		/		
	Mél		/		





6. Les prestations proposées par Tessi Documents Services

b. Eléments de calendrier

DU LOGEMENT ET DE L'HABITA DURABLE

• Le **calendrier** de mise en place des différents canaux de transmission des pièces justificatives à *Tessi Documents Services* est le suivant :



6. Les prestations proposées par Tessi Documents Services

c. La préparation des documents avant transmission

- Une fiche récapitulative et un bordereau de transmission doivent être joints lors des envois de demandes au numériseur industriel.
 - Il convient de joindre une fiche récapitulative par demande, et un bordereau de transmission par envoi.
- Ces documents doivent être imprimés depuis le SNE, le portail web professionnel (cf. démonstration du PWP et de la Web App') ou le progiciel du guichet.
 - Ils sont alors pré-remplis avec les informations liées à la demande ou au guichet ainsi que la date de génération, et contiennent un QR code permettant de reconnaître ces éléments.

La fiche récapitulative



Le bordereau de transmission

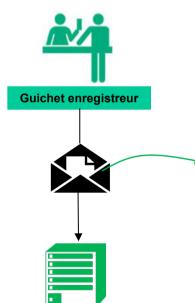




6. Les prestations proposées par Tessi Documents Services

d. Le canal papier pour les guichets

 Les guichets peuvent transmettre au prestataire les pièces justificatives sous format papier d'une ou plusieurs demandes, afin qu'elles soient numérisées, qualifiées et télé-versées dans le SNE.



Les envois ou dépôts se feront auprès du correspondant local de Tessi

<u>Un envoi (pli)</u> =

Pièces justificatives d'une ou de plusieurs demandes

- + 1 fiche récapitulative par demande, agrafée avec les pièces afférentes
- + 1 bordereau de transmission, pour l'ensemble du pli

Tessi Documents Services s'engage à :

- •Respecter un délai de traitement de 2 jours ouvrés à réception des documents ;
- •Envoyer un mél de notification au guichet indiquant le téléversement ou le rejet des pièces.



Tessi Documents Services

6. Les prestations proposées par Tessi Documents Services

e. Le portail web professionnel

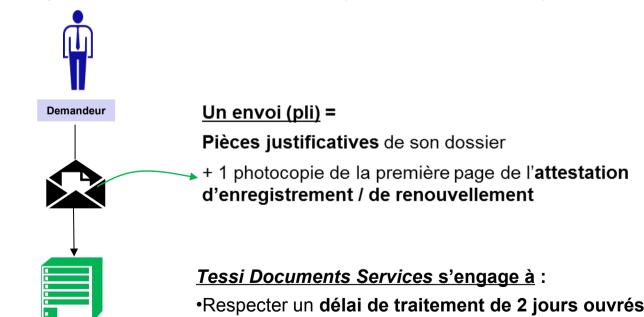
- Un **portail web professionnel** (PWP) développé et géré par *Tessi Documents Services* permet de transmettre au prestataire des **pièces justificatives déjà numérisées**, pour **qualification** et **télé-versement** selon le plan de classement du SNE.
- L'adresse de connexion est : https://numerisation.gip-sne.fr
 - Chaque utilisateur du portail web professionnel devra disposer d'un compte personnel sur le portail.
- Il est possible d'y déposer des pièces demande par demande (numéro unique par numéro unique) ou plusieurs demandes en une seule fois (un seul fichier pdf).
 - Les pièces d'une même demande doivent être regroupées, et les différentes demandes obligatoirement séparées par des fiches récapitulatives.
 - Lorsque les pièces sont déposées demande par demande, les fiches récapitulatives y sont associées automatiquement sur le PWP.
 - Lorsqu'un fichier pdf avec plusieurs demandes est déposé, les fiches récapitulatives préremplies de chaque demande doivent être imprimées et numérisées avec les pièces justificatives correspondantes.
 - Un bordereau de transmission doit être joint à l'envoi lorsque plusieurs demandes sont transmises en plusieurs fois.
- Les guichets reçoivent un mél de notification détaillant le télé-versement des pièces déposées.

6. Les prestations proposées par Tessi Documents Services

f. Le canal papier pour les <u>demandeurs</u>

Tessi Documents Services

- Les demandeurs peuvent envoyer leurs pièces justificatives sous format papier directement à *Tessi Documents* Services.
- La photocopie de la première page de l'attestation d'enregistrement ou de renouvellement de la demande doit être agrafée à l'ensemble des pièces justificatives et donc jointe au courrier de transmission.





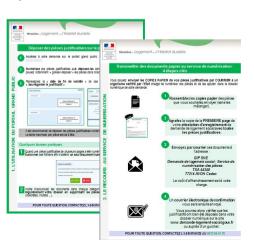
- •Respecter un délai de traitement de 2 jours ouvrés à réception des documents.
- •Envoyer un mél de notification au demandeur indiquant le téléversement ou le rejet des pièces (sous réserve qu'il ait renseigné une adresse mél).

6. Les prestations proposées par Tessi Documents Services

g. La documentation disponible

- De la documentation a été élaborée par l'équipe projet DHUP, et est à diffuser largement auprès des services enregistreurs et instructeurs :
 - Un document général détaillant les prestations offertes par Tessi Documents Services ;
 - Des modes opératoires pour la transmission de pièces justificatives, par acteur et par canal. A ce jour sont disponibles les modes opératoires suivants :
 - Canal papier pour les guichets,
 - Canal papier pour les demandeurs,
 - Canal numérique via le portail web professionnel pour les guichets.
 - Un « flyer » de communication, que les guichets peuvent distribuer aux des demandeurs.











MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE